

## **TERME DE REFERENCE**

### **Réalisation d'enquête nationale sur l'utilisation et l'accès des services de TIC auprès des ménages 2021.**

#### **1. Contexte**

L'Autorité de Régulation des Technologies de Télécommunication est l'entité de régulation du secteur de télécommunication et des technologies de l'information et la communication (TIC). Elle est instituée par la loi N°2005-023 et par le décret N°2006-213 comme établissement public à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière et d'une indépendance de vis-à-vis de tous les acteurs du secteur Télécommunication et TIC à Madagascar. Elle joue le rôle d'incitateur et d'arbitre pour les opérateurs et veille au respect de la réglementation et des droits des utilisateurs et assure le bon fonctionnement du secteur et met en œuvre la politique gouvernementale de libre concurrence.

Au cours de la décennie, le secteur de Télécommunication à Madagascar a connu une évolution remarquable tant au niveau des infrastructures que sur les services offerts par les opérateurs dans le secteur. Pour mesurer ce développement du secteur, nous n'avons que des données administratives fournies par les opérateurs, nous n'avons pas des informations venant des utilisateurs. C'est la raison pour laquelle nous envisageons de recruter un cabinet spécialisé de faire une enquête auprès des ménages pour recueillir les informations sur l'accès et l'utilisation des usagers des TIC à Madagascar afin d'évaluer les incidences des TIC sur la vie quotidienne des Malgaches, des mesurer la pénétration d'utilisation des TIC au niveau régionale et pour surveiller les buts et cibles liés au développement des TIC, à l'échelle nationale.

Le résultat de cette enquête est outil d'aide à la décision pour les acteurs du secteur, notamment le ministère des postes, de Télécommunication et du Développement Numérique, dans l'élaboration de politique de développement des Télécommunication et Tic à Madagascar.

#### **2. Objectifs**

Cette enquête a pour principal objectif de disposer d'informations et de statistiques fiables relatives à l'accès et l'utilisation des ménages malagasy des services TIC selon la méthodologie de l'Union Internationale de Télécommunication (UIT)

#### **3. Résultats attendus**

L'enquête devra fournir les indicateurs sur l'accès et l'utilisation des TIC, notamment les indicateurs recommandés par l'UIT.

#### **4. Etendue de la mission**

Le prestataire sélectionné sera appelé à proposer une méthodologie qui sera examinée, corrigée et validée par les services concernés au sein de l'Autorité de Régulation des Technologie de Communication (ARTEC). Elle comprendra :

- Les lieux d'intervention.
- Le choix de l'échantillonnage (cibles, marge d'erreur proposée),
- Le choix de la méthode d'enquête (échantillonnage, questionnaire ou entretien avec un modèle prédéfini, approche),
- La préparation et la mise en œuvre de l'enquête (mode de recrutement, profils des enquêteurs et des superviseurs, supports, formation, pré-test), calendrier prévisionnel...,
- Le mode de traitement des données (saisie, contrôle, traitement),
- L'analyse des informations par critère,
- Les moyens matériels utilisés et mis à disposition pour l'ensemble de l'enquête,
- Les résultats attendus.

Les équipes de l'ARTEC peuvent contrôler les activités du cabinet durant toutes les étapes du sondage notamment l'enquête statistique sur terrains. Un rapport sera dressé en cas d'anomalie pour rectifier les méthodologies convenues

## **5. Durée de la mission**

L'enquête durera au maximum quatre (04) mois après la réception de l'ordre de service de commencer la prestation.

## **6. Profil du cabinet d'étude**

Le cabinet doit remplir les qualifications suivantes :

- Avoir un chef d'équipe, Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur statisticien-économiste, ou d'un diplôme équivalent, doté (e) d'au moins dix ans d'expérience confirmée dans le domaine de l'enquête statistique ;
- Avoir une équipe multidisciplinaire comprenant des personnes clés qui ont d'expérience confirmée dans la conduite et la formation de groupes d'enquêteurs ; de superviseurs pour une enquête nationale, et des spécialistes des TIC et ses utilisations.
- Disposer de moyens matériels et humains nécessaires à la préparation et la mise en œuvre de la collecte des données, à la production des rapports définitifs, objet du présent appel à proposition ;
- Avoir une connaissance et une solide expérience sur le secteur des Télécommunications à Madagascar ;
- Doté (e) d'une capacité d'analyse de résultats d'enquête et de rédaction de rapports d'enquête en français.

Une expérience confirmée dans le domaine de l'enquête statistique sur l'accès et l'utilisation des services de TIC et la justification (lettre ou autres preuves) par le prestataire de ces capacités à disposer de base de sondage de l'INSTAT seront un atout particulier.

## **7. Livrables :**

Le cabinet doit livrer en version papier en cinq (05) exemplaires et en version électronique sur CD / DVD :

- Un rapport de démarrage, mettant les points sur les différentes conditions de début des travaux ;
- Un rapport intermédiaire, rapportant les conditions de réalisations des opérations de terrain ;
- Un rapport final d'enquête, restituant les valeurs et des indicateurs assorties de commentaires sur l'accès et l'utilisation des TIC auprès de ménages et particulier ainsi que tous les aspects techniques liés à la réalisation de l'enquête ;
- Un résumé (synthèse) du rapport de résultat de l'enquête et

Il doit livrer aussi la base des données brutes en version électronique, sous Excel ou autre format.